

Trois modes d'actions

La direction départementale des territoires de Seine-et-Marne a pour **mission d'accompagner et d'orienter la poussée de l'urbanisation, la dynamique des territoires ruraux et le développement économique dans le département**, afin que ceux-ci intègrent les enjeux du développement durable, tels que le traduisent les politiques publiques de l'État.

Elle porte, pour le **compte du préfet et sous son autorité, les politiques** des ministères en charge de l'agriculture et de la forêt, de l'écologie, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et du logement, de l'éducation routière. Elle assure la promotion de ces politiques auprès des partenaires locaux, et œuvre pour leur bonne intégration dans les territoires et les projets.

La DDT de Seine-et-Marne est une **communauté de travail** réunissant des personnels de différents ministères, agents au profil administratif ou technique dotés de spécialités et compétences très variées et larges, qui agissent en complémentarité de celles détenues par les autres administrations de l'État dans le département.

Ces collaborateurs **agissent de manière coordonnée et intégrée** pour la promotion et le portage des politiques publiques de ces ministères dans le département, en assurant, en coordination étroite avec les autres services et agences de l'État et aux côtés de partenaires locaux, leur bonne déclinaison dans les projets et sur les territoires.

La DDT agit en appui des territoires et de leur(s) projet(s)

Nos modes d'action sont les suivants :

CONNAÎTRE LES TERRITOIRES ET FAIRE
CONNAÎTRE LES POLITIQUES PUBLIQUES

INSTRUIRE, FINANCER, CONTRÔLER

ACCOMPAGNER LES PROJETS
ET LES TERRITOIRES



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SEINE-ET-MARNE
288, avenue Georges Clémenceau – Parc d'activités – 77000 Vaux-le-Pénil
adresse postale : BP 596 – 77005 Melun cedex
www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques

#DDT77



La direction départementale
des territoires
de Seine-et-Marne

Au service
des territoires
Seine-et-Marnais



Aménagement du territoire et urbanisme

Connaître et décrypter les territoires du département, animer à ce titre le système d'information des territoires, le mettre au service des autres services de l'État, notamment de la préfecture.

Accompagner les communautés de communes et d'agglomération dans leurs nouvelles prises de compétences et dans la définition de leur projet de territoire.

Accompagner leur traduction, comme celle des politiques publiques portées par la DDT, dans les documents d'aménagement : SCoT, PLUi, PLH, PLD.

Instruire les autorisations d'urbanisme (ADS) pour les OIN et les communes soumises au RNU, et diffuser la connaissance au réseau des instructeurs.

Liquider les taxes d'urbanisme.

Conduire au nom du préfet le contrôle de légalité des autorisations et documents d'urbanisme.

Instruire les autorisations de ZAC en ville nouvelle et en assurer leur suivi.

Animer le réseau des partenaires extérieurs, collectivités et professionnels de l'urbanisme.

Accompagner la diffusion de l'information en matière d'urbanisme dans le cadre du déploiement du Geoportail de l'urbanisme.

Conseiller les élus dans l'aménagement durable de leur commune d'un point de vue opérationnel.

Encadrer le développement des surfaces commerciales, des bureaux, de logistique.



Huit domaines d'activité

Milieus naturels et forêt



Prévenir la dégradation de la biodiversité et améliorer la fonctionnalité des milieux naturels par l'instruction des autorisations administratives, la mise en place de mesures de protections et l'intégration de la biodiversité dans les politiques de territoire, notamment à travers le réseau Natura 2000.

Maintenir l'équilibre cynégétique et halieutique des territoires.

Faciliter la gestion équilibrée de la forêt dans ses trois composantes productives, sociale et environnementale et dans le contexte spécifique des forêts franciliennes.

Adaptation au changement climatique



Assurer la prise en compte de «l'urgence climatique», de la transition énergétique et écologique dans toutes les politiques publiques et projets de territoires pour diminuer la précarité énergétique.

Promouvoir la «contractualisation écologique» avec les territoires par la généralisation des contrats de transition écologique, leur suivi et leur évaluation, dans un rôle de «facilitation».

Animer la communauté départementale, avec l'ensemble des partenaires et acteurs, pour définir une stratégie départementale pour l'énergie et accompagner les territoires dans la réalisation de leurs plans climat.

Favoriser le développement des filières ENR (méthanisation, solaire, éolien, hydroélectrique, géothermie, réseaux de chaleur...), et faciliter l'émergence des projets dans le mix énergétique du potentiel de chaque territoire.

Renforcer la construction durable, accompagner la massification de la rénovation énergétique du logement et des bâtiments publics.

Limiter l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Logement, habitat



Accompagner la prise de compétence des acteurs locaux (intercommunalités) en matière de logement. Veiller à ce titre à une offre équilibrée entre territoires, et à la bonne intégration de la thématique dans la planification locale.

Construire plus : accompagner et financer les programmes de construction de logements sociaux.

Construire mieux : promouvoir le logement de qualité, faiblement consommateur d'énergie, accessible à tous publics.

Rénover l'habitat existant : agir sur les logements des particuliers (ANAH) comme à l'échelle de quartiers (NPNRU) ou des centre-villes anciens (action coeur de ville).

Accompagner l'action en faveur de certains publics particuliers.

Mobilités et cadre de vie

Développer le contrôle de la réglementation de la construction (CRC), notamment en matière thermique, poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments et de la «chaîne des déplacements»

Promouvoir les objectifs de la loi LOM (Orientations des mobilités) en développant, avec les territoires, de nouvelles mobilités «pour tous et moins cher», notamment dans les zones peu denses, par la réflexion sur des plans de mobilité.

Développer l'attractivité des transports collectifs et «modes doux» de déplacement dans les mobilités du quotidien, les nouveaux usages (voies de circulation dédiées, co-voiturage, auto-partage...), les solutions d'avitaillement pour les nouvelles motorisations.

Améliorer l'environnement immédiat de nos concitoyens en diminuant les nuisances (déchets, publicité, bruit...) et développant un cadre de vie plus respectueux de l'environnement : qualité air, circuits courts, ressourceries, îlot de verdure, trames vertes, bleues et noires...

Contribuer à la qualité des paysages et du patrimoine bâti et naturel, et à l'attractivité résidentielle et touristique du département.



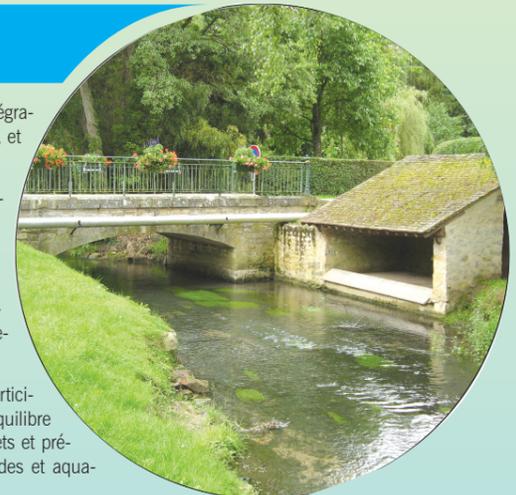
Eau

Veiller au bon état des masses d'eau, à la non-dégradation de la ressource en qualité et en quantité, et à une gestion équilibrée entre les usages.

Animer, en partenariat étroit avec le Conseil départemental, le plan départemental de l'eau qui fédère l'action des acteurs du secteur.

Accompagner la prise de compétence des EPCI-FP et la restructuration des syndicats techniques (alimentation en eau potable, assainissement, GEMAPI) à des échelles pertinentes.

Instruire les autorisations administratives et participer à la police de l'eau dans le souci d'un équilibre entre facilitation de la mise en œuvre des projets et préservation de la ressource et des milieux humides et aquatiques.



Agriculture

Permettre l'expression du potentiel de performance économique des exploitations dans leur diversité par la préservation de l'accès aux moyens de production (foncier, eau), la facilitation réglementaire, l'instruction et le contrôle des aides.

Mieux ancrer l'agriculture sur les territoires en faisant émerger un volet agricole et agro-alimentaire dans les projets de territoire et en facilitant les projets de diversification et d'intégration de l'agriculture dans le tissu socio-économique du département.

Promouvoir activement des pratiques et des organisations conjuguant respect de l'environnement, maintien sur le long terme du potentiel productif et performance économique.

Maintenir un dialogue étroit, à la fois bienveillant et pragmatique, avec les organisations et les institutions professionnelles.



Risques et gestion des crises

Intégrer la prévention et la gestion des risques dans les politiques de territoire : promotion de la résilience urbaine, développement de la culture du risque, élaboration des plans de prévention des risques naturels, stratégies locales adaptées.

Contribuer à l'émergence et à la mise en place de projets structurants de réduction des risques, notamment d'inondation.

Apporter notre appui à la gestion des crises : référent départemental inondation, géomatique de crise, appui à l'élaboration ou la refonte des plans communaux de sauvegarde, élaboration des plans de gestion de trafic.

Appliquer la mise en œuvre effective de la réglementation applicable aux campings situés en zone inondable.

